



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	CONSEILLERS ABSENTS
29	19	02	10

Séance du 15 décembre 2025 sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire. Convocation du 9 décembre 2025.

PRESENTS : Mmes TUSCHL - ADAMY - HARRATH - RUSSELLO - IDIZ - ANANICZ - FRANGIAMORE - KHOUMRI - BECKENDORF - PIESTA - KERMAOUI.

MM. KLEINHENTZ - USAI - SATILMIS - OURIAGHLI - KLASSEN - PODBOROCZYNKI - BAHFIR - ANANICZ.

PROCURATIONS : MM. BOUMEKIK et ESTRADA qui ont donné procuration respectivement à MM. KLASSEN et BAHFIR.

ABSENTS EXCUSES : Mme MANGIONE - MM. BERBAZE - OURIAGHLI et MILIOTO.

ABSENTS : Mmes CHEBLI et YILDIRIM - MM. LA LEGGIA - RAHAOUI - ELHADI.

20 - Information au conseil municipal concernant les marchés publics d'assurances Lots 1 à 3 et le marché chauffage école de musique

Rapporteur : Marie ADAMY

Exposé des motifs :

Madame ADAMY informera le conseil municipal des marchés publics attribués récemment, marchés non soumis à passage en commission d'appel d'offres au vu de leur montant.

Marché d'assurances lot 1 : responsabilité civile attribué en date du 17/11/2025 à la société SMACL pour un montant de 11 775,66 € TTC.

Marché d'assurances lot 2 : véhicules à moteur attribué en date du 17/11/2025 à la société SMACL pour un montant TTC de 9 818,44 €.

Marché d'assurances lot 3 : protection fonctionnelle des agents et des élus attribué en date du 17/11/2025 à la société SMACL pour un montant de 3 070,89 € TTC.

Marché chauffage école de musique attribué à la société RW Installation de Farébersviller en date du 13.10.2025 pour un montant de 23 211,12 € TTC.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, le conseil municipal :

- Prend acte.

Fait les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Laurent KLEINHENTZ




La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »